



MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES CONTRAT N°RC0904.056

NATURE DES GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISE PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR ET RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
- Dommages corporels, matériels, Immatériels Consécutifs et Immatériels Non Consécutifs confondus par sinistre	5 000 000 EUR	néant
dont :		
Faute inexcusable par année d'assurance	750 000 EUR	
et avec un maximum par sinistre	150 000 EUR	néant
Atteintes à l'environnement tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus par année d'assurance.....	300 000 EUR	
et avec un maximum par sinistre	150 000 EUR	1 550 EUR
Dommages Matériels et Immatériels Consécutifs et Non Consécutifs	800 000 EUR	300 EUR
incluant dans ce montant les Dommages Immatériels Non Consécutifs		
par année d'assurance.....	150 000 EUR	
par sinistre	75 000 EUR	750 EUR
Dommages matériels et immatériels consécutifs subis par les préposés, artistes ou participants par année d'assurance.....	75 000 EUR	
par sinistre	15 000 EUR	400 EUR
		Sauf véhicule 800 EUR
Vol commis par les préposés par année d'assurance	30 000 EUR	450 EUR
Biens mis à disposition (Responsabilité locative temporaire)		
Incendie, explosion, action de l'eau prenant naissance dans les locaux mis à disposition, par année d'assurance	150 000 EUR	
par sinistre	75 000 EUR	550 EUR
Autres dommages (hors incendie, explosion, action de l'eau) par année d'assurance	30 000 EUR	
par sinistre	7 500 EUR	300 EUR
ASSISTANCE JURIDIQUE Engagement maximum de l'assureur		
par fait générateur	15 000 EUR	
pour les litiges supérieurs à	1 550 EUR	
ASSISTANCE : MONDIAL ASSISTANCE - Protocole N° 620 539		

La Direction

Fait à LEVALLOIS, le 18/05/2009


ALBINGIA
 Compagnie d'Assurances
 109, rue Victor Hugo
 92532 LEVALLOIS-PERRET Cedex
 tél. 01 41 06 70 00 - fax 01 41 06 70 97